

CHEVAL ÉTAPE : UN LABEL POUR TROUVER FACILEMENT UN POINT D'ÉTAPE POUR VOTRE CHEVAL.



Dans le cadre des démarches qualité proposées aux établissements équestres adhérent, la FFE a mobilisé un groupe de travail afin de construire le cahier des charges du label Cheval Étape. Cheval Étape vise à mettre en avant les professionnels proposant l'accueil de chevaux à l'étape et ainsi valoriser leurs compétences.

Ce label est accessible aux établissements adhérents de la FFE qui proposent d'accueillir des équidés à l'étape pour au moins une nuit. Les motifs d'une étape peuvent être nombreux : randonnée, compétition, transport...

Pour obtenir le label, les points d'étape devront répondre à un cahier des charges comprenant de nombreux critères cou-

vrant des thèmes variés permettant de qualifier une prestation de qualité :

- **Accessibilité et accueil** : signalétique, fléchage interne, parking, point accueil. L'établissement doit être clairement identifiable et le point accueil doit être organisé.
- **Hébergement des chevaux** : qu'il soit intérieur ou extérieur, l'hébergement proposé doit être adapté, sécurisé et propre. Il devra être équipé d'un point d'eau.
- **Aire de soin / de préparation** : un espace doit être aménagé et réservé afin que les cavaliers puissent préparer les équidés à l'arrivée et au départ ; un local aménagé permettra aux cavaliers d'entreposer leur matériel de sellerie, de transport...

- **Services associés** : matériel de maréchalerie à disposition, informations sur les activités proposées à proximité, cartes des itinéraires consultables sur place... Entretien et propreté générale du site contribuent à la qualité de l'accueil.

- **Alimentation** : afin de faciliter l'intendance, l'hébergeur devra mettre du foin à disposition des équidés faisant étape chez lui.

Pour chaque établissement, la capacité d'accueil ainsi que la nature de l'hébergement - boxe, pré - seront précisées ; des tarifs à la nuitée seront proposés.

Afin que la prestation soit complète, il est important que le cavalier puisse bénéficier lui aussi d'une solution d'hébergement. L'établissement équestre devra donc pouvoir orienter vers un point d'hébergement et de restauration. Ce dernier devra être distant d'au maximum 500m de la structure accueillant les chevaux, Distance portée à 3 km si le transport est organisé.

Le label Cheval Étape doit permettre :

- Aux cavaliers de passage de se repérer parmi l'offre de prestations liées à l'accueil des équidés à l'étape.
- Aux professionnels de l'hébergement d'équidés, d'afficher leur sérieux et leur compétence en matérialisant leur engagement dans la démarche qualité des établissements labellisés Cheval Étape.

Aspirations des cavaliers de passage	Offre
Bien-être et sécurité de son cheval	Aménagements et installations pour les équidés, alimentation
Agrément du cavalier	Aménagements et fonctionnalité des espaces de rangement, mise à disposition de matériel spécifique
Services adaptés	Accueil de chevaux à la nuitée, informations touristiques
Sécurité	Respect des obligations légales Installations sécurisées
Accès facile à l'information, accueil	Accueil, convivialité, diffusion de supports de communication

Le label Cheval Étape répond à l'évolution des attentes des clientèles des établissements équestres, en particulier quant à l'accueil et l'hébergement des équidés pour une courte durée.

En savoir plus

Renseignements : FFE qualité, tél : 02 54 94 46 21, qualite@ffe.com.